

NOUVELLE MINISTRE, NOUVELLE OCCASION DE REPENSER DURABLEMENT LES POLITIQUES CULTURELLES

Le SMA accueille la nomination de la nouvelle Ministre de la Culture Roselyne Bachelot comme le signal d'un nouvel élan de la part de l'Etat.

En effet, dès sa première intervention à l'Assemblée Nationale à l'occasion des questions au Gouvernement, la Ministre a tenu à rappeler que la culture était l'un des éléments fondamentaux du plan de relance, selon une volonté du Président de la République lui-même.

Nous nous réjouissons de constater que la culture retrouve une place dans les priorités gouvernementales, à l'heure où la majeure partie de la filière des musiques actuelles est sinistrée, encore à l'arrêt et n'a aucune visibilité quant à une possible reprise.

La nouvelle donne que nous appelons de nos vœux est également l'occasion de repenser l'action d'un Ministère de la Culture renforcé, sûr de ses objectifs comme de ses moyens. C'est ainsi qu'il pourra mettre en œuvre ce discours et soutenir le secteur.

Ainsi, nous attendons de la nouvelle Ministre qu'elle puisse obtenir dès le prochain conseil de défense, fixé ce vendredi 10 juillet, la réouverture des salles de concerts ainsi que la reprise des festivals, en configuration debout, dès le 1er septembre.

Nous avons formulé des propositions pour y parvenir dans un contexte culturel, artistique, social et économique réaliste et tenable pour la profession, et qui tienne compte des impératifs sanitaires.

Nous saluons ainsi la détermination de Roselyne Bachelot à remettre en route les lieux de culture, tel qu'elle a pu le souligner lors de son discours de passation.

Nous souhaitons par ailleurs que la nouvelle Ministre puisse finaliser la création du Centre National de la Musique. En effet, celui-ci, à peine créé, se trouve à devoir assurer en lien étroit avec le Ministère de la Culture la survie de tout un secteur. Aussi, nous constatons aujourd'hui que les 50 millions d'euros injectés par l'Etat dans le CNM s'avèrent fortement insuffisants pour remplir cette mission et a fortiori accompagner les professionnel.le.s dans la reprise de leur activité.

En outre, nous attendons de la gouvernance du CNM et particulièrement du conseil professionnel, en cours de finalisation, qu'il s'attache à représenter équitablement les différents modèles économiques, culturels, mais aussi les différents territoires en présence. Ce sera le gage de la réussite de l'établissement.

Les équilibres aujourd'hui en discussion ne nous semblent hélas pas garantir cette juste représentation de l'ensemble de la filière et de l'intérêt général.

Roselyne Bachelot a déclaré vouloir être notamment la Ministre des territoires, nous appelons donc ici tout particulièrement à sa vigilance.

Enfin, nous reconnaissons le travail accompli par Franck Riester et les équipes du Ministère de la Culture en faveur du secteur musical lors de ces deux précédentes années, à commencer par la création du CNM qui a enfin pu voir le jour après des années de réflexion.

Comme nous avons été force de proposition et de co-construction avec les précédent.e.s Ministres de la Culture, nous sommes à la disposition de Roselyne Bachelot pour travailler ensemble à cette relance durable.

Créé en 2005, le Syndicat des Musiques Actuelles (SMA) est une organisation d'employeurs aujourd'hui composée de plus de 450 structures de la filière des musiques actuelles. Il représente ainsi des festivals, des salles de concerts (dont la quasi-totalité des salles labellisées SMAC), des producteurs de spectacles, des labels, des centres de formation ou encore des radios, ainsi que des fédérations et réseaux.

Ces entreprises indépendantes et majoritairement associatives ont pour point commun d'œuvrer en faveur de l'intérêt général et de la diversité, notamment en soutenant l'expression des artistes et l'accès à la culture des populations. Le SMA a pour rôle de renseigner et conseiller ses membres en matière juridique, sociale et fiscale. Il les représente aussi dans les instances paritaires professionnelles, telles que le CNM, l'Afdas ou au sein des conventions collectives. Enfin, le SMA défend les intérêts du secteur des musiques actuelles auprès des pouvoirs publics pour une meilleure prise en compte.